



AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par le projet de règlement visant des modifications au règlement suivant :

- Règlement 009-2024 Fixant le nombre de membres composant le conseil municipal;

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 11 novembre 2024, le conseil municipal a adopté le projet de règlement suivant :
 - o Règlement numéro 009-2024 – Fixant le nombre de membres composant le conseil municipal;
2. Une consultation publique sur le projet de règlement aura lieu le 9 décembre 2024 à 18h30 au bureau municipal situé au 163, route Principale. Les personnes intéressées par ce projet de règlement pourront le consulter au bureau municipal;
3. L'objet de cette consultation est de présenter le projet de règlement et d'obtenir les commentaires des citoyens à leur sujet;
4. Le projet de règlement concerne l'ensemble du territoire de la Municipalité;
5. Le projet de règlement ne contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Résumé du projet de règlement :

Changer le nombre de conseillers siégeant au conseil municipal de six (6) à quatre (4).

DONNÉ À SAINT-ANDRÉ-DE-RESTIGOUCHE, CE 19^e JOUR DE NOVEMBRE 2024

19 novembre 2024
Date de l'avis


Tania Lebel, directrice générale